

PRIX LÉGION D'HONNEUR 2022 « Mérite et Talent »
Spécial centenaire de la SMLH
destiné aux élèves des Lycées Professionnels de La Réunion

I. Cadre général du « Prix Légion d'Honneur » : la SMLH et l'Honneur en Action

La Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) se fixe pour buts, entre autres, de « promouvoir, dans la société française, les valeurs incarnées par la Légion d'Honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse ». Par la démarche « l'Honneur en Action », elle mobilise ses adhérents pour aider notre société à avancer. Par ce *Prix de la Légion d'Honneur « Mérite et Talent »*, le Comité SMLH Ouest-Réunion veut soutenir **des élèves brillants et particulièrement méritants des lycées professionnels**.

II. Mise en œuvre du Prix de la Légion d'Honneur aux élèves des Classes Terminales des Lycées Professionnels avec le soutien de la Fondation Océinde (groupe familial GOULAMALY), dans le cadre de son programme de mécénat 2022

1. Description

- *Première partie du Prix « Mérite et Talent »*

Ce Prix récompense des élèves qui se sont distingués par un travail de grande qualité et d'excellents résultats. Attribuées après examen de dossier et entretien, ces récompenses honoreront **quatre élèves des classes Terminales des Lycées Professionnels de La Réunion (un élève par bassin)** dont la personnalité allie les qualités intellectuelles à une disposition d'esprit remarquable : mérite et volonté de réussir, aide aux autres et sens de l'honneur.

- *Deuxième partie du Prix « Mérite et Talent »*

Parmi les 4 Lauréats du Prix « Mérite et Talent », 2 d'entre eux (un garçon, une fille) seront retenus pour la phase 2 du concours : **un séjour de 10 jours en Métropole** (avec immersion dans le domaine professionnel), voyage et séjour pris en charge par la Fondation du groupe industriel réunionnais Océinde.

2. Modalités

Peuvent être candidats : **les élèves des Classes Terminales des Lycées Professionnels de La Réunion**. Chaque candidat présente un dossier comportant : CV, bulletins scolaires des classes de Lycée, lettre de motivation, avis du Proviseur de son lycée, ainsi que tout document, scolaire ou autre, susceptible d'étayer sa candidature et faisant état, par exemple, de ses activités culturelles, sportives, sociales...

Douze candidats sont sélectionnés et invités à se présenter devant un jury composé d'adhérents de la SMLH Réunion, d'IEN Second Degré, de proviseurs, de professeurs et de représentants des organismes partenaires du projet. Le jury est présidé par la Rectrice de l'Académie de La Réunion et le Président de la Section-Réunion de la Société des Membres de la Légion d'Honneur. L'entretien avec le jury (20 minutes) porte essentiellement sur la personnalité du candidat, ses projets et ses ambitions.

3. Critères de sélection.

Qualités intellectuelles et humaines : qualité du travail, résultats ; persévérance dans l'effort ; état d'esprit et intégrité morale ; sens de l'honneur et rayonnement.

4. Désignation des candidats

Après délibération, le jury sélectionne les

*quatre Lauréats 2022
du Prix de la Légion d'Honneur « Mérite et Talent »
Spécial Centenaire de la SMLH*

qui recevront chacun 1000 euros,

et les

deux Lauréats (un garçon, une fille)

qui feront, en sus, un séjour en Métropole avec le groupe Océinde.

5. Calendrier du projet

- **19 mai 2022** : réception des dossiers de candidature qui doivent être envoyés pour cette date par courriel à christiane.andre.run@wanadoo.fr
- **31 mai 2022** : entretien avec le jury
- **1er juillet 2022** : remise solennelle du **Prix de la Légion d'Honneur « Mérite et Talent »**
- courant **juillet 2022** : séjour en Métropole des 2 Lauréats désignés par le jury.

Christiane André